

**DELIBERATION RDG-CS-25-004****Objet : Adoption du Budget primitif 2025**

Le Comité Syndical de Routes de Guadeloupe, s'est réuni le lundi 14 avril 2025, à 11H30, au siège, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe COURTOIS, membre du Comité Syndical.

Nombre de membres en exercice : 6

Représentants du Conseil Départemental		Représentants du Conseil Régional	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
3	3	3	3

- **Titulaires** : M. Guy LOSBAR, M. Louis GALANTINE, M. Jean-Philippe COURTOIS, M. Ary CHALUS, Mme Gersiane BONDOT-GALAS, M. Camille PELAGE
- **Suppléants** : M. Jean-Claude MAES, Mme Maryse ETZOL, Mme Hélène POLIFONTE, Mme Sylvie VANOUKIA, M. Philippe DEZAC, Mme Sylvie DAGONIA

Date de la convocation : 31/03/2025

Etaient présents :

- **Membres titulaires** : M. Jean-Philippe COURTOIS, M. Louis GALANTINE
- **Membres suppléants avec voix délibérative** : Mme Hélène POLIFONTE, Mme Sylvie VANOUKIA, Mme Sylvie DAGONIA

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement

Nombre de votants : 5

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VANOUKIA

Le Président rappelle que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors du Conseil Syndical du 11 avril 2025, dans le délai légal (L.2312-1 du CGCT) des dix semaines précédant le vote du budget par l'assemblée.

Le Budget Primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Il est demandé aux membres du Comité de se prononcer sur le vote du BP au titre de l'année 2025.

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-2978/AD/II/4 du 27 novembre 2007 portant création du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des Routes de la Guadeloupe
Vu l'arrêté préfectoral n°2009-492 AD/II/4 du 09 avril 2009 portant modification des statuts du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 11/04/2025,

Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré par :
5 Voix : POUR
0 Voix : CONTRE
0 : ABSTENTION

DECIDE :

Article 1 : D'adopter par chapitre le budget primitif 2025 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1	Proposition du Président sur les crédits de l'exercice	VOTE du Comité Syndical	TOTAL (RAR N-1 + vote)
011	Charges à caractère général	0	3 777 342,28	3 777 342,28	3 777 342,28
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	18 180 510,00	18 180 510,00	18 180 510,00
65	Autres charges de gestion courante	0	85 010,00	85 010,00	85 010,00
TOTAL des dépenses de gestion courante		0	22 042 862,28	22 042 862,28	22 042 862,28
67	Charges spécifiques	0	27 900,00	27 900,00	27 900,00
TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement		0	22 070 762,28	22 070 762,28	22 070 762,28
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	∕	2 239 520,64	2 239 520,64	2 239 520,64
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		∕	2 239 520,64	2 239 520,64	2 239 520,64
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0	24 310 282,92	24 310 282,92	24 310 282,92

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1	Proposition du Président sur les crédits de l'exercice	VOTE du Comité Syndical	TOTAL (RAR N-1 + vote)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0	409 673,83	409 673,83	409 673,83
74	Dotations, subventions et participations	0	21 830 510,00	21 830 510,00	21 830 510,00
75	Autres produits de gestion courante	0	291 010,00	291 010,00	291 010,00
TOTAL des recettes de gestion courante		0	22 531 193,83	22 531 193,83	22 531 193,83
TOTAL des recettes réelles de fonctionnement		0	22 531 193,83	22 531 193,83	22 531 193,83

042	Opérations d'ordre transfert entre sections	/	553 642,76	553 642,76	553 642,76
Total des recettes d'ordre fonctionnement		/	553 642,76	553 642,76	553 642,76

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Restes à réaliser N-1	Proposition du Président sur les crédits de l'exercice	VOTE du Comité Syndical	+	TOTAL (RAR N-1 + vote)
				0	23 084 836,59

+

R 002 Résultat reporté ou anticipé	1 225 446,33
------------------------------------	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	24 310 282,92
--	----------------------

Pour information :
**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

1 685 877,88

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1	Proposition du Président sur les crédits de l'exercice	VOTE du Comité Syndical	TOTAL (RAR N-1 + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	39 440,70	218 000,00	218 000,00	257 440,70
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes)	835 163,06	7 028 507,09	7 028 507,09	7 863 670,15
23	Immobilisations en cours (y compris programmes)	177 552,45	6 300 000,00	6 300 000,00	6 477 552,45
Total des dépenses d'équipement		1 052 156,21	13 546 507,09	13 546 507,09	14 598 663,30

+

040	Opérations d'ordre transfert entre sections	/	553 642,76	553 642,76	553 642,76
Total des dépenses d'ordre investissement		/	553 642,76	553 642,76	553 642,76

+

D 001 Solde d'exécution négatif ou anticipé					0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					15 152 306,06

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Restes à réaliser N-1	Proposition du Président sur les crédits de l'exercice	VOTE du Comité Syndical	TOTAL (RAR N-1 + vote)
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	673 601,48	1 500 000,00	1 500 000,00	2 173 601,48
TOTAL des recettes d'équipement		673 601,48	1 500 000,00	1 500 000,00	2 173 601,48
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0	415 262,79	415 262,79	415 262,79
TOTAL des recettes financières		0	415 262,79	415 262,79	415 262,79
TOTAL des recettes réelles d'investissement		673 601,48	1 915 262,79	1 915 262,79	2 588 864,27

040	Opérations d'ordre transfert entre sections	/	2 239 520,64	2 239 520,64	2 239 520,64
Total des recettes d'ordre d'investissement		/	2 239 520,64	2 239 520,64	2 239 520,64

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	10 323 921,15
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 152 306,06
---	----------------------

Article 2 : Le président, le directeur et le payeur départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée selon les modalités en vigueur. Elle sera transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre ou via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site : www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Baie-Mahault, le 14 avril 2025

La secrétaire de séance

Sylvie VANOUKIA

Le Président de séance

Jean-Philippe COURTOIS



Publiée le 29/04/2025